

1^{er} février 2022

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 1^{er} février 2022 à 19 h 30 tenue en présentiel et en visioconférence sur la plateforme « TEAMS ». L'enregistrement sera disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller,
M. Denis Vel, conseiller
M. Jean-François Gagnon, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : Aucun

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions; huis clos
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier ajournée au 18 janvier 2022;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
 1. Association Chasse, Pêche et Plein-air de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
7. Dérogation mineure – 399, chemin Arnold;
8. Avis de motion concernant le règlement 2022-453 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;
9. Formation concernant le code d'éthique et de déontologie avec les municipalités de Lawrenceville et du Canton de Valcourt;
10. Dossier vente pour taxe;
11. Voirie;
12. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
13. Comité;
14. Période de questions;
15. Affaires nouvelles;
 1. Achat du chemin Mitchell :
16. Levée de la session;

2022-02-015

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS; HUIS CLOS

Séance à huis clos, aucune question reçue au préalable

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER AJOURNÉE AU 18 JANVIER 2022;

2022-02-016

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 11 janvier ajournée au 18 janvier;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier ajournée au 18 janvier soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- 11. Mosaique photo : avant séance ou atelier de mars
- 12. Site web : À suivre.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-02-017

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 1er janvier au 1er février 2022	1 047,00 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	33 169,35 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	435,56 \$
TOTAL	<u>33 604,91 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	1 468,81 \$
Salaires déboursés durant le mois	2 578,77 \$
Total dépenses	<u>37 652,49 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

1. ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE ET PLEIN-AIR DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

2022-02-018

CONSIDÉRANT QUE l'association publie ses activités par le biais d'un calendrier chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les contributeurs verront leur logo diffusé sur les différentes plateformes de l'ACP;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de trente-cinq dollars (35 \$) en contribution pour le calendrier d'activité de l'ACP Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

7. DÉROGATION MINEURE – 399, CHEMIN ARNOLD;

2022-02-019

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation est déposée afin d'accepter l'emplacement du bâtiment agricole situé à 2,92 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure porte sur le non-respect de la marge avant prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé à 2,92 mètres de la ligne avant alors que la norme au règlement de zonage est de six (6) mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne nuit aucunement à la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a dûment été publié pour informer la population;

CONSIDÉRANT QUE nous avons étudié les recommandations du CCU ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dérogation mineure qui porte sur le non-respect de la marge avant de six (6) mètres, prévue au règlement de zonage, pour le bâtiment qui est situé à 2,92 mètres de la ligne avant.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2022-453 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX;

2022-02-020

M. Denis Vel, conseiller annonce que, lors d'une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie adopté par les élus-es municipaux pour l'année 2022 sera déposé pour son adoption.
Une dispense de lecture est demandée.

9. FORMATION CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LAWRENCEVILLE ET DU CANTON DE VALCOURT;

2022-02-021

CONSIDÉRANT QUE M. Rino Soucy de la firme DHC offre la formation groupée à prix fixe au coût de deux mille dollars (2 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront divisés par participants, jusqu'à un maximum de trente participants;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participera à la formation concernant le code d'éthique et de déontologie avec les municipalités de Lawrenceville et du Canton de Valcourt

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. DOSSIER VENTE POUR TAXE;

Les membres du conseil ont mandaté Mme Majella René pour entreprendre les démarches de recouvrement des taxes foncières en vue de préparer les dossiers à déposer à la MRC du Val-Saint-François. Une lettre enregistrée sera envoyée à tous les propriétaires que leur compte accuse un retard en 2019 et aucun arrangement ne sera accepté. Concernant les comptes en retard pour l'année 2020, un arrangement pourra être possible.
La liste sera déposée en mars 2022.

11. VOIRIE;

Chemin Sainte-Anne Sud : le chemin est en bon état, les travaux tiennent bon;
9^e Rang et 11^e Rang : l'état des voies de circulation est déplorable.

12. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

13. COMITÉ;

- Loisirs : Subvention FDT pour le prolongement du bâtiment : les Loisirs ont reçu le chèque et rembourseront une partie de leur prêt sous peu.
- Comité des photos pour le calendrier : sera ajouté dans les responsabilités de Mme Suzanne Casavant.
- Événement bière et saucisses : la date envisagée le 9 juillet
- Conseil d'établissement de l'école : une réunion est prévue sous peu en prévision d'une levée de fond.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Séance à huis clos, aucune nouvelle question.

M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion.

15. AFFAIRES NOUVELLES;

1. ACHAT DU CHEMIN MITCHELL :

Le dossier sera discuté en atelier;

M. Jean-Pierre Brien réintègre la discussion.

2. AJOUT DURANT LA SÉANCE :

- 9^e et 11^e Rang : projet 2023, un ingénieur viendra visiter en avril 2022;
- Mise à niveau du réseau d'égouts sous la Route 243 (TECQ2023) : Priorité 2022;
- Réparation du regard Auclair/Ste-Anne Sud (TECQ2023) : fermeture à prévoir sur une semaine;
- Asphaltage des Érables/Dale-Cleary/nouveau développement (TECQ2023) : Dépôt des documents de l'appel d'offre le 17 mars pour;
- Nouveau développement : Estimé des coûts des travaux de développement (arpenteur, égouts, branchement électrique, asphaltage et fidéicommiss).

16. LEVÉE DE LA SESSION;

2022-02-022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 20h26

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions »